

## **Table ronde du jeudi 14 septembre 2017 au Centre Hospitalier Jean Titeca**

### **La nouvelle loi relative à l'internement : « Quel(s) trajet(s) de soins pour les personnes internées à Bruxelles ? »**

Fort d'une longue expérience dans la prise en charge médico-légale de patients souffrant de troubles mentaux, le Centre Hospitalier Jean Titeca (C.H.J.T.) renforce et développe une offre de soin spécialisée à destination des personnes sous mesure d'internement. Cette offre se veut modulable et personnalisée tout en incorporant notamment les notions de besoins en soins, « traitabilité », rapport à la législation et capacités d'accommodation.

A côté de son UPML Hegoa qui accueille des personnes internées « Medium Risk », le CHJT propose une diversité de prises en charges en admission, crise et rechutes (hommes et femmes), pour diverses personnes du champ de la psychose. Un projet d'Unité de Traitement Intensif (UTI) verra également le jour à l'horizon 2020. Les divers temps de prise en charge et les possibilités de constituer un trajet de soins interne au CHJT ont pour finalité de préparer au mieux nos patients vers un projet de vie. Et cela dans l'intention de permettre une réinsertion sociale la plus optimale possible.

La carence d'un Centre de Psychiatrie Légale (CPL) à Bruxelles conduit à un nombre important de placement en Flandre et en Wallonie au départ des annexes psychiatriques de prisons bruxelloises pour des personnes internées d'origine bruxelloise.

La nouvelle loi relative à l'internement prévoit une série de dispositions, dont le placement et la libération à l'essai, et mentionne explicitement les Trajets de Soins pour Internés (TSI). Grâce à un accord de placement en collaboration avec le SPF Justice, le CHJT pourrait permettre aux personnes originaires de la Région Bruxelles-Capitale de bénéficier d'une libération à l'essai au sein du réseau en santé mentale bruxellois.

Tenant compte de ces constats, le CHJT a développé de nouvelles offres de soins, complémentaires à celles existantes, permettant ainsi de répondre à davantage de besoins en soins. Cependant, ces offres sont insuffisantes face à la multitude de demandes.

Soucieux de penser notre offre thérapeutique en termes d'étape dans le parcours d'une personne internée, il nous apparaît essentiel de réaliser un arrêt sur les différents moments qui jalonnent un tel parcours. Étant donné que les aléas d'une vie en psychiatrie, de surcroît médico-légale, mènent bien souvent les bénéficiaires à effectuer des allers-retours comportant des branchements successifs. Nous proposons de maintenir en tension une réflexion constante autour de nos pratiques et de nos collaborations, fondamental dans l'accompagnement de personnes internées.

Partenaires de la réforme des soins en santé mentale (Projet 107) depuis le départ, nous le sommes également de toute initiative qui garantisse aux personnes internées une continuité des soins et un trajet de soins spécifique vers les structures de soins régulières.

Aujourd'hui, nous vous invitons à nous rejoindre dans notre réflexion sur l'ensemble des moments importants du suivi des personnes internées.

## **Table ronde du jeudi 14 septembre 2017 au Centre Hospitalier Jean Titeca**

La nouvelle loi relative à l'internement :  
**« Quel(s) trajet(s) de soins pour les personnes internées à Bruxelles ? »**

### Partie I : Du placement à la libération à l'essai

Fort d'une longue expérience dans la prise en charge médico-légale de patients souffrant de troubles mentaux, le Centre Hospitalier Jean Titeca (C.H.J.T.) renforce et développe une offre de soin spécialisée à destination des personnes sous mesure d'internement. Cette offre se veut flexible et adaptée à chaque personne tout en intégrant les notions de besoins en soins, « traitabilité », rapport à la loi et capacités d'adaptation.

A côté de son UPML Hegoa qui accueille des personnes internées « Medium Risk », le CHJT propose une diversité de prises en charges en admission, crise et rechutes (hommes et femmes), pour divers publics du champ de la psychose. Un projet d'Unité de Traitement Intensif (UTI) verra également le jour à l'horizon 2020. Les divers temps de prise en charge et les possibilités de constituer un trajet de soins interne au CHJT ont pour finalité de préparer au mieux nos patients vers un projet de vie qui intègre un retour à la vie en société le plus optimal possible.

L'absence d'un Centre de Psychiatrie Légale (CPL) à Bruxelles amène à ce qu'un nombre important de personnes internées d'origine bruxelloise soient placées en Flandre et en Wallonie au départ des annexes psychiatriques de prisons dont, paradoxalement, celle de Bruxelles.

La nouvelle loi relative à l'internement prévoit une série de dispositions, dont le placement et la libération à l'essai, et mentionne explicitement les Trajets de Soins pour Internés (TSI). En attendant les accords de collaboration avec le SPF Justice permettant des placements au CHJT, la seule possibilité pour ces personnes de revenir sur leur territoire d'origine est donc de bénéficier d'une telle libération à l'essai au sein du réseau en santé mentale bruxellois.

Tenant compte de ces constats, notre Centre a développé de nouvelles offres de soins, complémentaires à celles existantes, permettant de répondre à davantage de besoins en soins pour ces personnes. Cependant, ces offres ne permettent pas encore de faire face à la pluralité des demandes.

A l'issue de la présentation de ces offres, nous vous proposons de débattre sur les dispositifs de soins qui restent à créer sur le territoire bruxellois afin de faire usage au mieux des différentes modalités d'exécution de la nouvelle loi.

**Jeudi 14 septembre 2017**  
**Salle de Conférence du C.H. Jean Titeca**  
**11 rue de la luzerne 1030 Bruxelles**  
**Accueil à 9h30 (boissons)**  
**Présentation et discussion 10h00 – 12h00**  
**Petit lunch 12h00 – 13h00**

**Inscription gratuite mais obligatoire (places limitées) : [tableronde2017@chjt.be](mailto:tableronde2017@chjt.be)**

## **Table ronde du jeudi 14 septembre 2017 au Centre Hospitalier Jean Titeca**

La nouvelle loi relative à l'internement :

**« Quel(s) trajet(s) de soins pour les personnes internées à Bruxelles ? »**

Partie II : « De la libération à l'essai à la libération définitive – le travail en réseau »

Fort d'une longue expérience dans la prise en charge médico-légale de patients souffrant de troubles mentaux, le Centre Hospitalier Jean Titeca (C.H.J.T.) renforce et développe une offre de soin spécialisée à destination des personnes sous mesure d'internement. Cette offre se veut flexible et adaptée à chaque personne tout en intégrant les notions de besoins en soins, « traitabilité », rapport à la loi et capacités d'adaptation.

A côté de son UPML Hegoa qui accueille des personnes internées « Medium Risk », le CHJT propose une diversité de prises en charges en admission, crise et rechutes (hommes et femmes), pour divers publics du champ de la psychose. Un projet d'Unité de Traitement Intensif (UTI) verra également le jour à l'horizon 2020. Les divers temps de prise en charge et les possibilités de constituer un trajet de soins interne au CHJT ont pour finalité de préparer au mieux nos patients vers un projet de vie qui intègre un retour à la vie en société le plus optimal possible.

Conscients que les aléas d'une vie en psychiatrie amènent les bénéficiaires à effectuer des allers-retours, des branchements successifs, nous pensons que nous avons à maintenir en tension une réflexion avec eux autour de nos pratiques et de nos collaborations.

Partenaire de la réforme des soins en santé mentale (Projet 107) depuis le départ, nous le sommes également de toute initiative qui permette aux personnes internées de passer d'un trajet de soins spécifique vers les structures de soins régulières.

Comment penser conjointement ce passage? Comment améliorer nos collaborations avec des partenaires de longue date? Comment accompagner nos patients à passer d'une offre de soin contrainte vers une demande plus articulée et plus appropriée? Existe-t-il des spécificités au travail avec des internés? Quelles situations difficiles rencontrées mériteraient-elles de nous y attarder? La nouvelle loi entraîne-t-elle des changements de pratiques, des aménagements particuliers?

Ces questions, et tant d'autres, nous vous invitons à les penser ensembles lors d'une après-midi table ronde organisée au CHJT. Nous souhaitons réunir autour de la table un ensemble de partenaires œuvrant à la prise en charge post-hospitalière de personnes internées.

**Jeudi 14 septembre 2017**

**Salle de Conférence du C.H. Jean Titeca**

**11 rue de la luzerne 1030 Bruxelles**

**Accueil à 13h30 (boissons)**

**Discussion 14h00-16h00**

**Inscription gratuite mais obligatoire (places limitées) : [tableronde2017@chjt.be](mailto:tableronde2017@chjt.be)**